
Renvoi à la commission des subsistances de la pétition des administrateurs du département de l'Yonne qui demandent la création d'un grenier d'abondance dans le département de Seine-et-Marne ou de la Côte-d'Or, en annexe de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des subsistances de la pétition des administrateurs du département de l'Yonne qui demandent la création d'un grenier d'abondance dans le département de Seine-et-Marne ou de la Côte-d'Or, en annexe de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 568;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36688_t2_0568_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

48

DUHEM rappelle qu'hier deux députés de la Société populaire de Lille présentèrent une adresse dont les faits sont très-intéressants (1). Il demande qu'elle soit insérée au bulletin, afin qu'elle soit bien connue. Il en demande aussi le renvoi au comité de salut public, qui déjà est saisi de toutes les pièces relatives à cette affaire. Décrété (2).

49

L'agent national du district de Châlons-sur-Marne annonce que les communes voisines et les citoyens de cette ville, ont apporté, pour le casernement des défenseurs de la patrie à Châlons, 245 matelats, 220 couvertures, 230 paires de draps, 205 traversins, 19 marmites. Il ajoute que l'argenterie des églises est montée à 500 marcs, et que la Société a fourni un cavalier monté et armé.

Mention honorable (3).

50

Les administrateurs du département de l'Yonne demandent qu'il soit créé un grenier d'abondance dans le département de Seine-et-Marne ou de la Côte-d'Or.

Renvoyé à la commission des subsistances (4).

51

[*Les sans-culottes d'Orly à la Conv.; 30 niv. II*] (5)

« Citoyens législateurs,

Les Sans-culottes de la commune d'Orly, composée de cent feux, tous petits cultivateurs et petits vigneronniers n'ont pour toutes richesses que leur patriotisme. Ils ont fait une collecte pour y amasser le peu de souliers et linge qu'ils apportent pour leurs frères qui combattent les satellites de ces vils despotes.

La commune a fourni pour la défense de la liberté le quart de sa population, une partie sont encore dans l'inaction à Sceaux-l'Unité, où ils attendent avec impatience l'heure de combattre les esclaves. »

F. MOREL, E. CHAVANOY, BONVOISIN (*agent nat.*)
[et 19 autres signatures].

(1) Voir séance du 2 pluv., n° 18.

(2) *Débats*, n° 490, p. 25.

(3) *M.U.*, XXXVI, 60; *C. Eg.*, p. 179; *Ann. patr.*, p. 1736.

(4) *M.U.*, XXXVI, 60; *C. Eg.*, p. 179.

(5) *C 290*, pl. 914, p. 32.

Un secrétaire lit la lettre suivante (1) :

[*J. B. Lecarpentier, repr. dans la Manche, au présid. de la Conv.; Port-Malo, 29 niv. II*] (2)

« Je m'empresse de te donner avis, Citoyen président, que l'escadre de Cancale que j'avais fait sortir en croisière d'après les ordres du comité de salut public, vient de ramasser dans sa course sept bâtiments dont deux suédois, deux anglais, un américain, un brick et une galliote hambourgeoise, dont les uns faisaient route pour Lisbonne, Cadix et Bilbao, et les autres pour Londres, tous chargés de provisions de bouche ou de marchandises, telles que bœuf, lard, beurre, fer, etc., etc. Cette nouvelle m'est apprise par une lettre même du citoyen Duchesne, commandant de l'escadre, écrite de son bord; et une autre qui m'arrive de Cherbourg m'annonce que le convoi est prêt à entrer dans ce port de la République.

Voilà un coup de filet passable pour le début de l'escadre. Le Père Duchesne (sic) a fait ces prises par forme d'amusement et sa division ne s'en occupe pas moins sérieusement à remplir son principal objet. Je transmets sa lettre au comité de salut public; elle contient des renseignements utiles.

D'après le mouvement qui vient d'être imprimé à notre marine et le caractère de nos marins, on peut affirmer sans témérité que bientôt l'empire des mers sera pour nous aussi libre que la République. S. et F. »

LECARPENTIER.

(*Applaudissements.*)

Insertion au bulletin (3).

53

La commune de Brioude (4) envoie à la Convention les procès-verbaux de la fête civique qu'elle a célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon. On y lit que les citoyens de tout âge, de tout sexe, ont partagé l'allégresse que les cœurs républicains éprouvent au récit du succès de nos armes.

Mention honorable (5).

54

[*M. L. Victoire Donnissan v^o Lescure, à la Conv.; 23 niv. II*] (6)

Marie-Louise-Victoire Donnissan, veuve de

(1) Le *Mon.* et les *Débats* publient cette lettre à la suite du rapport de Barère et comme si ce dernier en avait donné lecture; mais d'après les autres journaux il apparaît qu'elle a été communiquée à la Convention au début de la séance.

(2) *C 290*, pl. 911, p. 4. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 273; *Débats*, n° 490, p. 37; *M.U.*, XXXVI, 57; *Rép.*, n° 34; *J. Matin*, n° 535; *J. Mont.*, p. 567; *J. Perlet*, p. 426; *J. Paris*, n° 388; *Audit. nat.*, n° 487; *Mess. soir*, n° 523; *F.S.P.*, n° 204; *C. Eg.*, p. 180. Extraits dans *J. Sablier*, n° 1093; *J. Fr.*, n° 486; *Batave*, p. 1376; *Ann. patr.*, p. 1736. Résumé de deux lignes dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 309.

(3) *Bⁱⁿ*, 3 pluv. (suppl^t).

(4) *H^{te}-Loire*.

(5) *Bⁱⁿ*, 3 pluv. (suppl^t); *M.U.*, XXXVI, 89.

(6) *AA 53*, doss. 1496.